

Informations sur la reprise progressive à partir du 14 mai 2020 École de VALAY

Accès à la cour de l'école – Périscolaire et cantine

- **L'accès à l'école ne pourra plus avoir lieu par les escaliers situés face à la Maison Bleue** qui seront réservés pour la sortie.

Le sens de circulation à respecter est le suivant :

1 - Les élèves et adultes accèdent à la cour par **les escaliers situés à l'intersection route départementale / Rue de la Grotte**. L'entrée principale reste accessible (par exemple : poussettes), mais est réservée en priorité pour les élèves bénéficiaires du transport scolaire. Chacun veille à respecter une distanciation physique minimale d'un mètre, aussi bien sur les trottoirs que dans les escaliers.

2 – Le trajet se poursuit* par **l'allée goudronnée qui longe le terrain de boules**. Des marquages au sol indiquent les positions que vous devez respecter en attendant que votre enfant soit admis dans la cour de l'école par l'enseignant ou l'animateur périscolaire.

(*) Les adultes avec poussettes avancent en direction du terrain de boules, s'arrêtent au niveau du panneau « STOP POUSSETTES » et indiquent aux enfants d'avancer sur l'allée qui longe le terrain de boules afin d'attendre leur tour sur les croix pour entrer dans la cour de l'école.

3 – Dès que votre enfant entre dans la cour de l'école, vous descendez par **les escaliers situés face à la Maison bleue** et vous veillez à respecter une distanciation physique minimale d'un mètre, aussi bien sur les trottoirs que dans les escaliers.

Bien sûr, la même démarche s'applique pour la sortie des classes : les adultes qui viennent chercher les enfants arrivent par **les escaliers situés à l'intersection route départementale / Rue de la Grotte**, longent le terrain de boules, attendent sur les marquages au sol que les enfants les rejoignent, puis descendent par **les escaliers situés face à la Maison bleue**.

Si l'accompagnateur des enfants n'a pas été destinataire de ces informations (par exemple, assistante maternelle), il revient aux parents de transmettre cette note aux personnes concernées.

Les enfants qui arrivent avec les transports scolaires seront pris en charge dès la descente du bus afin de respecter la distanciation physique d'1 m. Il en sera de même pour le retour au bus.

- **Le service périscolaire**

Le service périscolaire accueillera les enfants aux horaires habituels, matin, midi et soir.

A midi, **des plateaux repas froids seront livrés par notre fournisseur habituel.**

Compte-tenu des locaux disponibles, 14 enfants pourront être accueillis sur inscription préalable à l'adresse mail **perisco.valay@gmail.com**.

L'accès à la cour de l'école est interdit aux adultes.

Les parents qui auront informé au préalable les animateurs de l'horaire d'arrivée (le matin) et départ (le soir) adoptent le même cheminement présenté ci-dessus et attendent qu'un animateur vienne à leur rencontre.

Les précautions suivantes seront prises, en conformité avec le protocole de réouverture des accueils collectifs de mineurs du 07/05/2020 :

- Respect des gestes barrières.
- Distanciation physique d'1 m dans tous les contextes et tous les espaces (salles, couloirs, sanitaires, etc.).
- Les activités auront lieu dans la salle de cantine afin de limiter les déplacements et accéder plus facilement à un point d'eau. L'entretien aura lieu 2 fois par jour (après le repas et le soir).
- Les tables seront espacées d'au moins 1 m. Les élèves n'auront pas le droit de circuler librement dans les salles (ils pourront bien évidemment se rendre aux toilettes, en se lavant les mains avant et après) et des activités adaptées seront proposées : dessins, histoires, quizz, etc. ; des activités extérieures (par exemple, parcours) pourront avoir lieu dans le respect de la distanciation sociale si le groupe est inférieur à 10 personnes, encadrants compris.
- Le matériel (crayons ou objets) qui sera mis à la disposition d'un enfant sera désinfecté quotidiennement par un produit virucide (norme NF EN 14476)
- Absence d'échanges manuels de ballons, jouets, crayons, matériel collectif... Si un échange a lieu, le lavage des mains des enfants et la désinfection du matériel a lieu avant et après l'activité.
- Lavage des mains pendant 20 secondes (savon liquide et papier essuie-mains jetable) après être allé aux toilettes, avant de manger et après s'être mouché, avoir toussé ou éternué, lors de l'arrivée ou de la sortie de l'accueil périscolaire, lors de chaque changement de lieu d'activité, en entrant et en sortant de la cantine.
- Les salles seront équipées de flacons pompe de solutions hydroalcooliques qui pourront occasionnellement être utilisés sous le contrôle d'un adulte si les mains ne sont pas visiblement sales.
- Aération des salles avant l'arrivée des élèves le matin, à midi et le soir, pendant 10 à 15 minutes.
- Les objets fréquemment touchés (poignées de portes, tables, sols, sanitaires, objets, crayons...) seront quotidiennement désinfectés avec un produit virucide respectant la norme NF EN 14476.
- Port du masque obligatoire pour les animateurs.
- Le port du masque n'est pas obligatoire pour les mineurs des écoles maternelles et élémentaires, sauf lorsqu'un mineur présente des symptômes d'infection COVID-19 ; auquel cas, il est isolé, muni d'un masque, dans l'attente de ses responsables légaux. Le masque est proscrit pour les élèves de maternelle. Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants scolarisés en école élémentaire, s'ils le souhaitent, et si ceux-ci sont en mesure de le porter dans des conditions satisfaisantes.